

Extrait d'acte de naissance

Carte de libre circulation

Mis à jour le 15 septembre 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La carte de libre circulation vous permet de voyager avec vos objets usuels lors de déplacements habituels hors Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède (particuliers). Elle est le passeport de vos objets personnels. Elle facilite votre passage en douane. Vous pouvez l'obtenir auprès de la douane.

De quoi s'agit-il ?

Une carte de libre circulation facilite votre passage à la douane lorsque vous revenez d'un pays situé en dehors de l'Union européenne. Elle vous permet notamment de justifier du paiement de la TVA sur les marchandises déjà en votre possession, lors de votre retour en France.

Faire la démarche

Où la demander ?

- À l'entrée en France : au poste douanier (dans les aéroports, ports...)
- En France : dans n'importe quel bureau de douane

Services douaniers en France et en Union européenne (recette de douane, bureau de garantie, direction régionale...)

https://pro.douane.gouv.fr/rush/API_Service.asp?sid=&app=

Pièces à fournir

Vous devez présenter les objets que vous souhaitez faire inscrire sur votre carte, accompagnés des pièces justificatives (factures, quittances de douane, certificats de garantie...).

Tous les objets usuels que vous transportez habituellement (neufs ou usagés, d'origine française ou étrangère) peuvent figurer sur votre carte. Il peut s'agir par exemple de votre appareil photo, de votre téléphone ou ordinateur portable, de vos bijoux.

Coût

Gratuit

Comment utiliser et modifier la carte ?

Votre carte de libre circulation est **strictement personnelle**.

Si vous prêtez un ou plusieurs objets inscrits sur votre carte, vous devez remettre à l'emprunteur une attestation précisant son identité et les références de votre carte (ou la photocopie de votre carte).

Si vous vendez ou donnez un ou plusieurs objets, vous devez faire modifier votre carte.

Si vous devenez propriétaire d'objets inscrits sur la carte d'une autre personne, vous devez présenter cette carte pour en obtenir une autre à votre nom.

Vous pouvez faire compléter votre carte par le bureau qui l'a établie au fur et à mesure de vos besoins.

Durée de validité

Votre carte de libre circulation est valable 10 ans.

Elle est renouvelable auprès des services douaniers.

Services douaniers en France et en Union européenne (recette de douane, bureau de garantie, direction régionale...)

https://pro.douane.gouv.fr/rush/API_Service.asp?sid=&app=

Pour en savoir plus

- [Pays de l'Union européenne](#) - Information pratique - Commission européenne

Où s'adresser ?

Infos Douane Service

- Pour toute information complémentaire

Pour obtenir des informations douanières concernant l'exportation, l'importation, les formulaires douaniers, les transports et le passage aux frontières, les franchises...

Par téléphone

0 811 20 44 44

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Hors métropole ou depuis l'étranger, composer le +33 1 72 40 78 50

Par messagerie

Accès au [formulaire de contact](#)



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*